

## **A1 : Création d'un organe de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de la JS Suisse et ses sections**

*Proposition du Comité directeur à l'intention de l'Assemblée des délégué·es du 19 novembre 2022 à Bâle (BS)*

La JS Suisse met en place un nouvel organe qui puisse soutenir et protéger les membres de la JS Suisse victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles, ainsi que prendre les conséquences nécessaires pour le parti et ses membres.

Le but de cet organe est de protéger et soutenir les membres de la JS Suisse victimes de violences sexistes et sexuelles lors d'événements de la JS Suisse ou de ses sections, ou lors d'événements qui impliquent des membres de la JS Suisse et de ses sections.

Le Comité directeur propose à l'Assemblée annuelle les changements statutaires nécessaires.

*Justification :*

*La JS Suisse, ses sections et ses membres existent et évoluent au sein d'un système patriarcal, contre lequel nous luttons activement. Cependant, nous ne sommes nous-mêmes pas épargné·es par des actes, des habitudes, et des structures informelles sexistes. Le reconnaître est le premier pas pour les combattre.*

*Ainsi, les violences sexistes et sexuelles sont une réalité au sein de notre parti. Jusqu'à présent, elles sont traitées de façon hétérogène au niveau des sections ou avec l'aide du Comité directeur, ce qui représente pour lui une charge de travail conséquente. Nous estimons cependant que la majorité des situations ne sont ni notifiées ni traitées. Or, elles ont des conséquences graves sur les victimes, qui peuvent aller des stratégies d'évitement aux traumatismes profonds en passant par la décision de ne plus s'engager à la JS.*

*Nous devons aujourd'hui faire mieux dans la protection des espaces de la JS et de ses membres. Nous devons également garantir le principe d'équité et adopter une ligne cohérente dans la gestion des différentes situations. Nous devons aussi offrir un endroit clairement défini et ouvertement communiqué pour que les personnes concernées puissent notifier les situations de violences et que ces situations puissent être mieux gérées dans le futur.*

*Par conséquent, nous proposons de créer un organe qui aura la tâche de gérer les situations de violences sexistes et sexuelles qui surviennent lors d'événements de la JS Suisse ou de ses sections, ou qui impliquent des membres de la JS Suisse et de*

*ses sections. Cet organe ne devra pas remplacer les trust teams ou un soutien psychologique professionnel. Il pourra intervenir de façon ponctuelle si sollicité. Les détails de son fonctionnement devront être établis dans les prochains mois par le Comité directeur.*

*Ce processus prendra du temps : il nécessitera certainement de nombreux échanges avec des personnes professionnelles, la rédaction d'un règlement et de procédures ou encore la formation des personnes impliquée. C'est également possible que nous commettions des erreurs, même si nous allons tout faire pour les éviter : c'est la première fois que la JS Suisse met sur place une telle structure, et il n'existe aucun modèle similaire dans les autres partis nationaux. Mais nous sommes convaincu-es que c'est aujourd'hui la seule chose à faire.*

Recommandation du Comité directeur : accepter.

## **A2 : Se servir des papiers de position et résolutions**

*Proposition à l'attention de l'Assemblée des délégué·es du 19 novembre 2022 à Bâle (BS)*

Dépositaires : Elisa Moret (JSVR), Benoît Moret (JSVR), Kelmy Martinez (JSV), Julien Berthod (JSVR), Alexandre Bochatay (JSVR)

Cette proposition part d'un constat, après plusieurs années de participation aux AD/AA : les productions écrites de la JS Suisse sont très peu utilisées alors même qu'elles nécessitent un investissement militant considérable.

Tout d'abord, nous pouvons sans doute nous accorder sur l'investissement colossal que demandent l'écriture et l'adoption de papiers de position/résolutions. En effet, ils demandent un travail énorme de la part du CD (recherches, écriture, corrections, traduction, préparation de prises de parole, etc.) et de la part de la base (amendements, recherche de co-signataires, écriture, recherches, déplacement/présence aux AD/AA, préparation de prises de parole, traduction, correction, etc.). Il s'agit de dizaines et dizaines d'heures de travail. En outre, ces papiers monopolisent la plus grande partie de notre temps lors des AD/AA. Il ne s'agit pas du tout ici de remettre en question la nécessité d'écrire ces papiers, bien au contraire, nous pensons qu'ils sont indispensables pour tracer notre ligne politique de parti.

Néanmoins, nous trouvons cet investissement disproportionné au regard de son utilisation. En effet, ces papiers (ceux-là mêmes qui accaparent une part conséquente de notre temps) sont simplement lus et examinés par une partie des délégué·es, puis mis sur le site internet de la JS Suisse (et très peu, voire plus du tout, consultés par la suite). Cela est, selon nous, peu efficient.

### **Au regard de l'investissement que cela demande, nous proposons :**

- Une communication claire autour des papiers de position et résolutions sur les réseaux sociaux (comme cela a commencé à être fait sur le papier de position sur l'Europe), ainsi que sur le site internet de la JS Suisse
- La prise en compte de ces positions pour l'écriture de nouveaux papiers de position/résolutions, de communiqués de presse, de posts, ou toute autre communication externe
- L'utilisation de ces positions/revendications de la JS Suisse pour en faire un programme de parti
- L'envoi systématique des papiers de position aux conseiller·ères nationaux·ales PS et leur promotion active auprès du groupe socialiste du Conseil national et des Etats

### **L'adoption de cette proposition permettrait :**

- La valorisation de notre travail
- Une meilleure mobilisation des délégué·es (iels auront plus tendance à investir du temps dans l'écriture de résolutions s'ils savent qu'elles vont être utilisées)
- Éviter de décourager les délégué·es qui s'investissent déjà dans ces processus (un certain nombre de délégué·es peuvent être découragé·es en voyant que le travail fourni n'est pas très utile)
- Avoir un programme, indispensable pour un parti politique
- Un éclaircissement de notre ligne politique pour nos électeur·rices, mais aussi pour de futur·es militant·es qui désireraient nous rejoindre
- Une meilleure prise en compte de l'avis de la base, du fait que les communications écrites par le CD, dans l'urgence (lors de guerres, crises particulières, etc.), entre les AD/AA, soient faites au plus proche des résolutions/papiers de position, et donc au plus proche de l'avis de la base

Recommandation du Comité directeur : accepter.

## **A3: Pour un document d'information visant à l'autodéfense de tou·tes les membres**

*Proposition à l'attention de l'Assemblée des délégué·es de la JS Suisse du 19 novembre à Bâle (BS)*

Dépositaires : Anna Maria Mathis (JUSO Obwalden), Arsena Odermatt (JUSO Zug), Dario Bellwald (JUSO Obwalden), Jana Kürzi (JUSO Zug), Kilian Teubner (JUSO Obwalden), Mario Huber (JUSO Luzern), Mahthri Yuthamanyu (JUSO Zug)

### **1. Pourquoi avons-nous besoin d'une formation à l'autodéfense ?**

La JS Suisse est le plus grand parti de jeunes de Suisse, et aussi le plus actif. Nous menons régulièrement des actions au niveau national, cantonal et communal pour attirer l'attention sur des questions et problématiques d'actualité. Cela passe par diverses formes d'actions, certaines plus légales que d'autres. Une observation attentive nous permet de constater que certaines sections ont plus d'expertise que d'autres dans la gestion d'actions qui se trouvent légalement dans une zone grise. C'est souvent une question de savoir-faire. Plus nous maîtrisons la connaissance des bases légales et des principes d'antirep, plus nous pouvons mener des actions de qualité, et être prêt·es à réagir à leurs potentielles conséquences imprévues.

Le manque de connaissances comprend aussi le risque que les sections et leurs membres se retrouvent involontairement dans des zones grises légales. Il peut en résulter pour les individus ou la section des conséquences légales inattendues. En outre, l'ignorance peut aussi conduire à ne pas suffisamment se protéger d'une potentielle répression policière.

Dans les petites sections et des sections rurales, ces connaissances font souvent défaut. Et lorsque les sections les ont, il subsiste le risque qu'elles les perdent dans un changement de comité, comme cela s'est déjà souvent produit par le passé. Un document d'information sur l'antirep et la situation légale permettrait de lutter contre ces deux dangers. Cela permettrait de rassembler les connaissances déjà présentes au sein de la JS Suisse et de les mettre à disposition de tou·tes les membres. Cela permettra d'économiser des ressources, car les sections qui ne disposent pas de ces connaissances n'auront pas à investir leur énergie pour aller les acquérir. C'est également l'occasion de compléter les connaissances actuelles, et d'améliorer la qualité des informations. En outre, cela permettrait d'éviter une perte d'information. Ce document permettrait aux membres et aux sections de mener des actions et des manifestations avec plus de sécurité. Les connaissances transmises seraient également utiles à des fins d'autodéfense. Il est donc clair que ce document d'information renforcerait les sections, et la JS dans son ensemble.

### **2. Lignes directrices pour le contenu du document d'information**

Nous demandons au Comité directeur de rédiger, avec l'aide des membres les mieux informé·es en matière d'antirep et des bases légales qui y sont liées, un document d'information. Ce document comporterait au minimum les points suivants :

- Une liste des délits qu'on rencontre souvent lors d'actions ou de manifestations
- Leurs conséquences légales avec une estimation des risques minimums et maximums
- Une liste des choses que la police peut et ne peut pas faire
- Des trucs et astuces pour limiter les mesures répressives
- Une liste de contacts avec les services antirep

Ce document serait, une fois rédigé, mis à disposition des membres de la JS Suisse.

Recommandation du Comité directeur : accepter.

## **A4 : Proposition du groupe de projet réforme structurelle**

*Proposition à l'attention de l'Assemblée des délégué·es de la JS Suisse du 19 novembre à Bâle (BS)*

Dépositaires : Tanja Blume (JUSO Emmental), Anna Miotto (JUSO Wil Toggenburg), Anna Luna Frauchiger (JUSO Stadt Zürich), Léo Tinguely (JS Fribourg), Dario Bellwald (JUSO Obwalden), Silvan Häseli (JUSO Basel Stadt)

Le "groupe de projet réforme structurelle" est chargé de poser les bases d'une réforme globale de structures de la JS Suisse. Dans ce but, il mène des recherches et s'informe des besoins des différents groupes d'intérêts.

*Begründung: Le Comité directeur de la JS Suisse envisage une réforme structurelle. Pour ce faire, il a mis en place le "groupe de projet réforme structurelle". Le groupe est composé de Anna Luna Frauchiger (sie), Tanja Blume (sie), Léo Tinguely (er), Dario Bellwald (er), Silvan Häseli (er) Anna Miotto (sie) et d'une autre personne de Suisse latine qui doit encore être définie. Le groupe est déjà démocratiquement légitime via le Comité directeur. Nous souhaitons toutefois faire preuve de transparence et informer tou·tes les membres de ce projet. Avec cette proposition, nous souhaitons vous permettre de nous confier la responsabilité d'élaborer des propositions pour une réforme structurelle de la JS Suisse.*

**Recommandation du Comité directeur : accepter.**